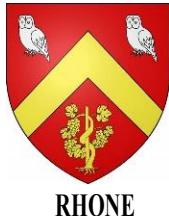


FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Publié le 16 décembre 2025

## Délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 6

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

9 décembre 2025

Ordre du jour complémentaire :

11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Jean-Pierre BLANCHARD (pouvoir donné à Alain BENISTY), Rémi BROISSIER (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Raphaël DELOIN (pouvoir donné à Caroline MIRANDA), Karine LORENZO (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### 2025-74 Délibération relative à la signature avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle d'un avenant au fond de concours pour la mise en place de conteneurs enterrés

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Dans le cadre de sa compétence et afin d'optimiser les collectes, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a proposé d'implanter des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers dans les centres bourgs.

En 2023, deux sites avaient été validés aux emplacements suivants situés rue Gabriel Combaudon, à l'angle de la rue du repos et à l'angle de la rue Adèle Ducreux, avec quatre conteneurs enterrés chacun : un pour les ordures ménagères, un pour le verre et deux pour les emballages ménagers.

A la suite d'une réunion publique avec les riverains, le projet a été modifié et un seul site a été retenu au croisement de la rue Gabriel Combaudon et de la rue Adèle Ducreux, avec l'implantation de 6 conteneurs enterrés : deux pour les ordures ménagères, un pour le verre et trois pour les emballages ménagers.

Pour rappel, les frais d'implantation sont partagés avec la commune, détaillés comme suit :

Objet	CCPA	Commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle
Fourniture des conteneurs enterrés	75%	25%
Travaux de génie civil	Forfait de 1800 € par conteneur	Supplément pris en charge

Le coût de l'opération est de 39 045,90 € HT pour la fourniture des conteneurs enterrés et de 38 415,40€ HT pour les travaux de génie civil répartis comme suit :

Objet	TOTAL	CCPA	Commune
Génie civil	<b>38 415,40 €</b>	10 800,00 €	27 615,40 €
Fourniture conteneurs enterrés	<b>39 045,90 €</b>	29 284,43 €	9 761,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 461 ,30 €</b>	<b>40 084,43 €</b>	<b>37 376,88 €</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'avenant au fond de concours proposé par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle ;

VU la délibération du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle en date du 11 mai 2023 autorisant la signature de ce fond de concours,

VU la délibération 2023-29 en date du 5 juin 2023 autorisant la signature de ce fond de concours,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à ce fond de concours et tout document se rapportant à ce dossier ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en investissement à l'opération 258 sur le budget principal de la commune.

Le Maire  
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance  
Léo MOLINIE

